

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2015

DROIT HUMAIN À L'EAU POTABLE - (N° 2715)

Adopté

AMENDEMENT

N° CD31

présenté par
M. Lesage, rapporteur

ARTICLE 5

À l'alinéa 2, substituer à la première occurrence du mot :

« du »,

les mots :

« pour le ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.